



Johan VAN GOMPEL – Senior Economist KBC Groupe
32 2 429 59 54 – 32 2 474 97 74 01
johan.vangompel@kbc.be

10 juin 2016

CROISSANCE REGIONALE EN 2016-2020

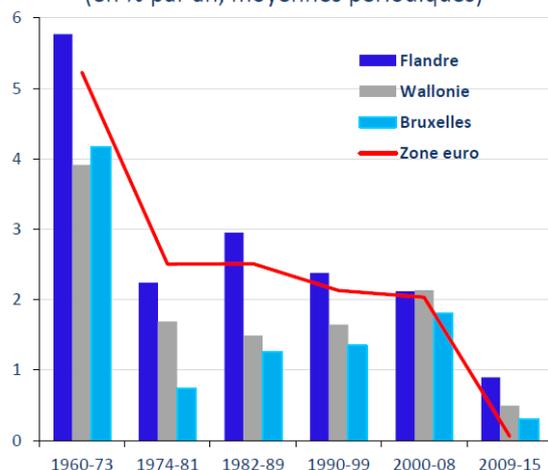
- LA FLANDRE CONSERVE SON AVANCE DE CROISSANCE A COURT MAIS PEUT-ETRE PAS A LONG TERME -

Après le quasi-comblement des écarts de croissance régionaux en 2000-2008, l'économie flamande a de nouveau affiché une croissance plus rapide que la Wallonie et que Bruxelles pendant et après la crise financière (2008-2015). L'embellie économique observée depuis 2013 a en outre engendré le redressement des marchés du travail régionaux. La hausse relativement forte du nombre d'actifs bruxellois est également frappante, même si celle-ci est notamment attribuable à une nouvelle progression du nombre de Bruxellois ayant trouvé un emploi en dehors de la frontière régionale. En outre, de par son économie plus ouverte, la Flandre, plus que les autres régions, profitera encore en 2016 du redémarrage conjoncturel européen. Étant donné que la reprise européenne sera plutôt limitée, ce bonus de croissance cyclique de la Flandre restera toutefois minime. Pour Bruxelles, les attentats de mars tirent la croissance vers le bas, mais vu que les conséquences économiques vont probablement s'estomper, l'impact négatif sur la croissance pourrait rester limité pour l'ensemble de 2016. À long terme, la faible croissance de la productivité érode la croissance potentielle de la production régionale, surtout en Wallonie et à Bruxelles. Si les deux régions profitent au maximum des réformes du marché du travail, nécessaires à l'accroissement structurel du taux d'emploi, leur rythme de croissance potentiel pourrait néanmoins s'établir à moyen terme au niveau flamand, voire même le dépasser légèrement.

Une croissance divergente pendant et après la crise

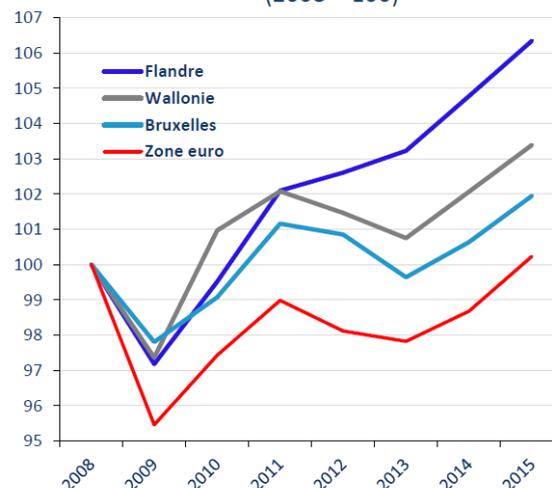
Entre 2008 et 2015, le produit régional brut (soit la valeur ajoutée totale générée sur le territoire d'une région) en Flandre a enregistré une croissance moyenne en termes réels de 0,9% par an, contre 0,5% en Wallonie et 0,3% à Bruxelles. Après le quasi-comblement en 2000-2008 des écarts de croissance régionaux, la Flandre a donc repris son avance de croissance d'après-guerre systématique sur les deux autres régions (graphique 1). Cette tendance s'explique surtout par une activité divergente en 2012-2013. Pour la Belgique dans son ensemble, la dégradation considérable de la conjoncture internationale s'est traduite depuis la mi-2011 par un ralentissement marqué de la croissance et ensuite par l'arrêt de l'économie de 2012 au début 2013. Au niveau régional, cela s'est traduit par une nouvelle récession sévère à Bruxelles et en Wallonie, alors que la croissance flamande s'est maintenue, bien qu'à un rythme plus limité (graphique 2). En Wallonie, la contraction de l'activité en 2012-2013 a surtout été marquée dans l'industrie, alors qu'à Bruxelles, elle a surtout touché les services financiers.

Graphique 1 – Croissance réelle produit régional brut
(en % par an, moyennes périodiques)



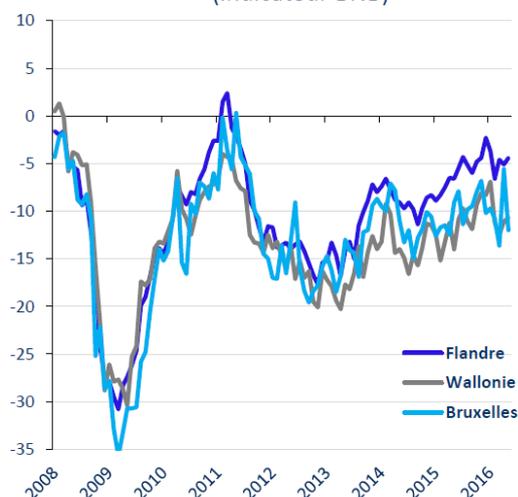
Source: BNB (ICN); 2015: estimation KBC

Graphique 2 – Produit régional brut réel
(2008 = 100)



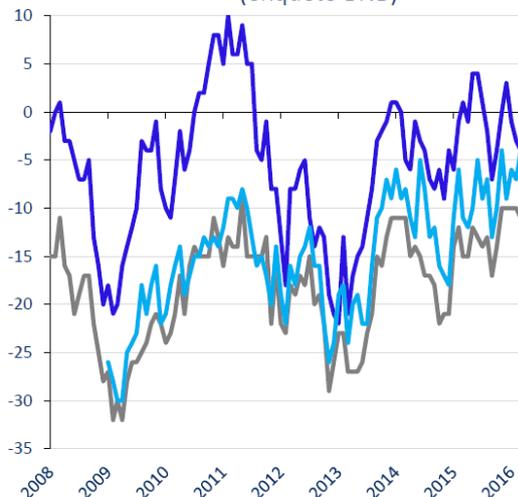
Les chiffres précités proviennent des derniers Comptes régionaux publiés au début de cette année par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Ils sont en retard sur les chiffres disponibles du PIB national : pour 2014, il s'agit d'une estimation provisoire et pour 2015, les taux de croissance régionale ne sont pas encore disponibles. Le chiffre 2015 des graphiques 1 et 2 concerne par conséquent une estimation KBC basée sur le taux de croissance nationale déjà disponible pour cette année (1,4%). Nous partons du principe qu'en tant qu'économie plus ouverte, l'économie flamande a profité en 2015, tout comme en 2014, un peu plus que l'économie wallonne et bruxelloise de la reprise conjoncturelle européenne. Nous estimons par conséquent la croissance réalisée en 2015 à 1,5% pour la Flandre et à 1,3% pour la Wallonie et Bruxelles. En fin d'année, l'économie bruxelloise - surtout l'horeca, le commerce de détail et le secteur des loisirs - a principalement souffert du renforcement de la menace terroriste après les attentats de Paris. Celui-ci a peut-être quelque peu comprimé la croissance du dernier trimestre.

Graphique 3 – Confiance des producteurs
(indicateur BNB)



Source: BNB

Graphique 4 – Confiance des consommateurs
(enquête BNB)

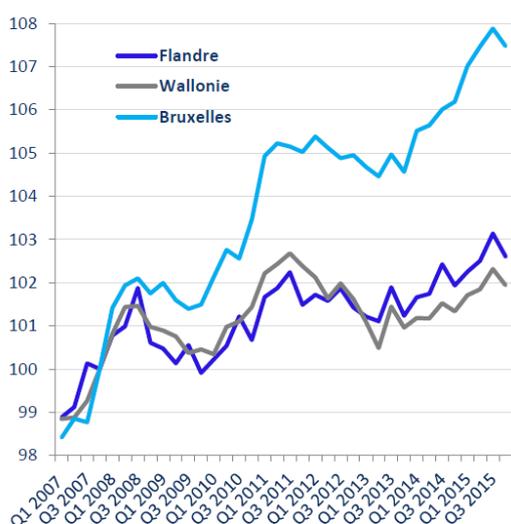


À Bruxelles, la confiance des producteurs a diminué dès la fin 2015 en raison de la menace terroriste. La confiance s'est également dégradée début 2016 en Flandre et en Wallonie (graphique 3). La croissance du premier trimestre pour la Belgique dans son ensemble a donc été assez atone (0,2%). La confiance des consommateurs a même plongé dans les trois régions. En mars, cette tendance était liée à l'annonce de la nécessité d'effectuer de nouvelles économies pour que l'assainissement des finances publiques puisse se poursuivre. En avril, les attentats de Bruxelles du 22 mars ont joué un rôle (graphique 4). À l'exception de Bruxelles, la confiance tant des producteurs que des consommateurs s'est toutefois légèrement améliorée. Les entreprises flamandes ont vu s'améliorer les commandes étrangères en avril-mai, alors que leurs consœurs wallonnes ont accusé une nouvelle baisse.

Les marchés du travail se redressent

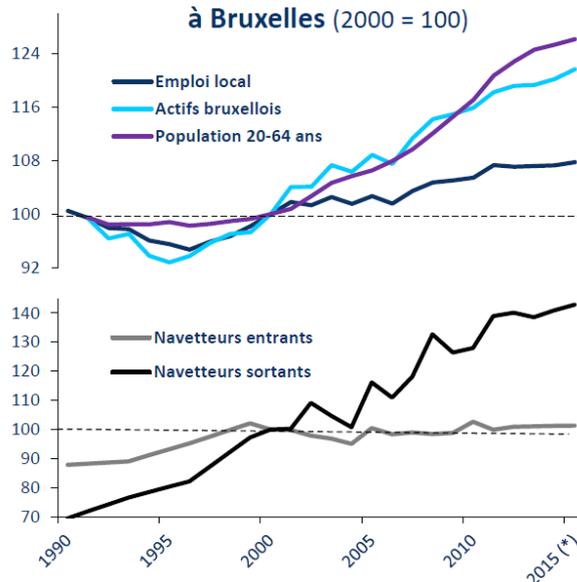
L'embellie économique observée depuis le début 2013 a également engendré le redressement des marchés du travail régionaux. L'augmentation relativement marquée du nombre d'actifs bruxellois, une évolution déjà constatée depuis 2008 (graphique 5), est particulièrement frappante. L'amélioration de la situation des Bruxellois doit toutefois être replacée dans le contexte des créations d'emplois restées à la traîne sur le territoire bruxellois. Dans les secteurs des services bruxellois, le nombre d'emplois n'a progressé en 2013-2015 que de 0,3% par an, contre 0,8% en Flandre et 0,6% en Wallonie. Dans l'industrie, environ 1,5% d'emplois par an ont été perdus sur cette période dans chaque région. En fin de compte, l'emploi bruxellois local a à peine progressé ces dernières années. La croissance de la population active dans la région est donc essentiellement attribuable à une nouvelle hausse du nombre de Bruxellois ayant trouvé du travail en dehors des frontières régionales, surtout à la périphérie de la capitale (graphique 6). L'évolution s'est également traduite dans le taux d'emploi bruxellois. Jusqu'en 2013, l'accroissement de la population d'âge actif à Bruxelles a été plus important que celui du nombre d'actifs, de sorte que le taux d'emploi a baissé. Cela n'est plus le cas depuis 2014. En 2014-2015, le taux d'emploi à Bruxelles a augmenté de 2,3 points de pourcentage, contre une quasi-stabilisation dans les deux autres régions.

Graphique 5 – Nombre de salariés
(selon le lieu de résidence, Q4 2007 = 100)



Source: ONSS

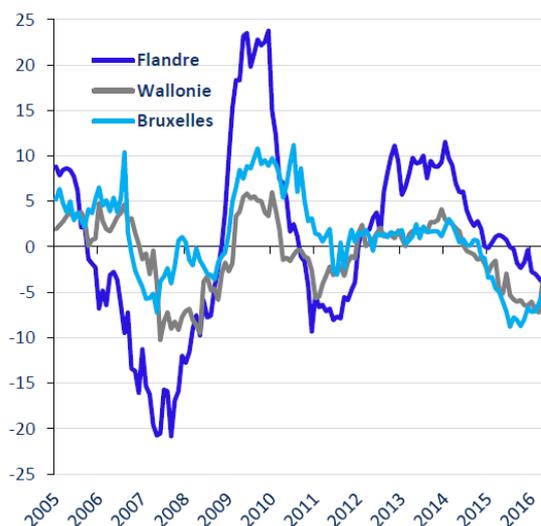
Graphique 6 – Démographie et marché du travail à Bruxelles (2000 = 100)



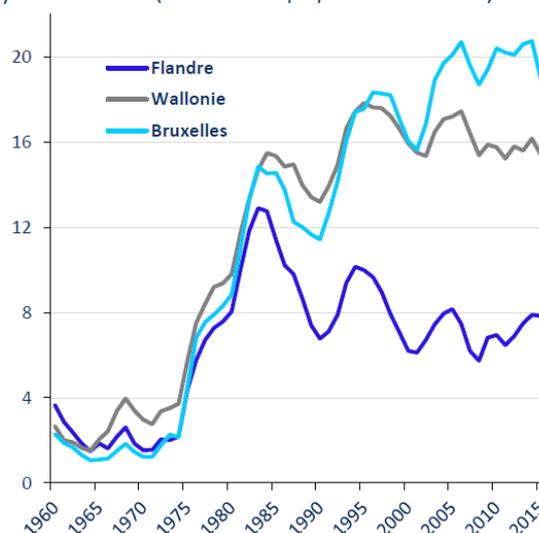
Source: Eurostat; (*) Estimation du Bureau fédéral du Plan

L'évolution récente du chômage montre en outre une situation relativement plus favorable à Bruxelles (graphique 7). En 2015, le nombre de chômeurs bruxellois bénéficiaires d'une allocation de chômage a en moyenne diminué de 6,5% par rapport à 2014. En Wallonie, la baisse a atteint 4,6%, contre seulement 0,2% en Flandre. Ces derniers mois, la variation annuelle du nombre de bénéficiaires d'allocations de chômage s'est à nouveau rapprochée dans les régions. L'évolution favorable du travail a en outre quelque peu comblé l'écart bruxellois en matière de taux de chômage avec la Flandre et la Wallonie (graphique 8). Le recul du taux de chômage bruxellois de 1,6 point de pourcentage en 2015 a été assez spectaculaire. En Wallonie, cette diminution n'a été que de moitié (-0,8 point de pourcentage) et s'est avérée minimale en Flandre (-0,1 point de pourcentage). L'amélioration s'est par ailleurs manifestée dans les 19 communes bruxelloises et a surtout été perceptible chez les jeunes.

Graphique 7 – Nombre de chômeurs
(variation annuelle chercheurs d'emploi inoccupés, en %)



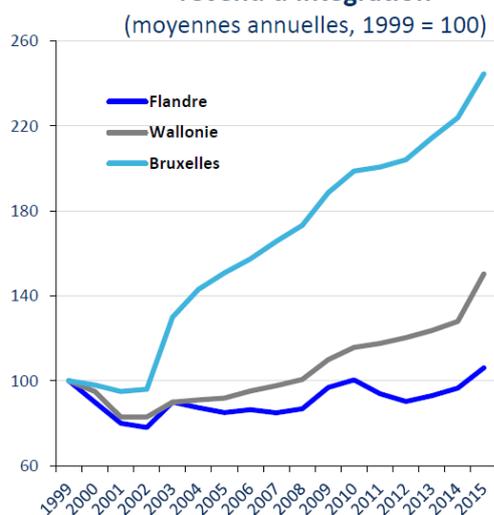
Graphique 8 – Taux de chômage
(en % de la population active)



Source: Eurostat; VDAB; Forem; Actiris

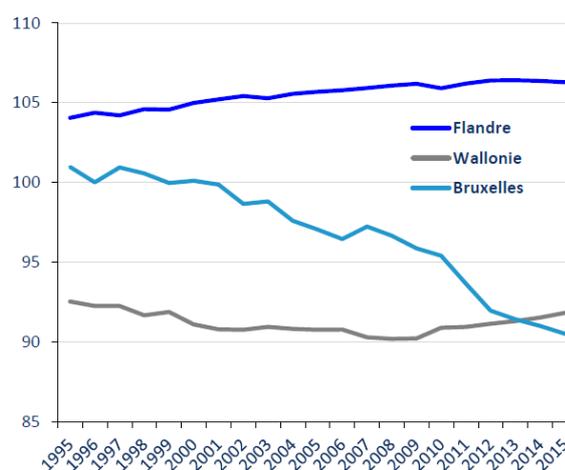
Outre des facteurs conjoncturels, le recul marqué du chômage à Bruxelles est attribuable aux nouvelles mesures en matière d'emploi, à une meilleure collaboration entre les services régionaux de l'emploi et au nombre croissant d'exclusions des allocations de chômage. Les mesures du gouvernement bruxellois visant à accompagner les jeunes vers l'emploi, s'inscrivant dans la *Garantie jeunes*, semblent particulièrement efficaces. Les jeunes demandeurs d'emploi sont désormais convoqués plus rapidement par Actiris, le service d'emploi bruxellois, et se voient plus souvent proposer un stage d'insertion. Le plus grand nombre d'exclusions est lié aux modifications de la réglementation du chômage et à l'intensification des contrôles de disponibilité. Par suite de la nouvelle loi relative à la limitation à trois ans des allocations d'insertion, instaurée par le gouvernement Di Rupo en 2012, près de 30 000 jeunes ont perdu leurs allocations en 2015, dont un grand nombre en région bruxelloise. Les conditions d'accès au stage d'insertion professionnelle, un temps d'attente d'un an avant de pouvoir prétendre à une allocation d'insertion, ont en outre été renforcées.

Graphique 9 – Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration



Source: SPF Intégration sociale

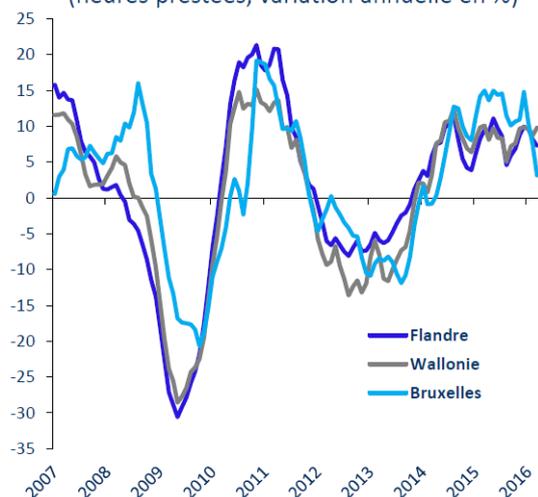
Graphique 10 – Revenu disponible par habitant
(Belgique = 100)



Source: Bureau fédéral du Plan (2014-2015 estimation)

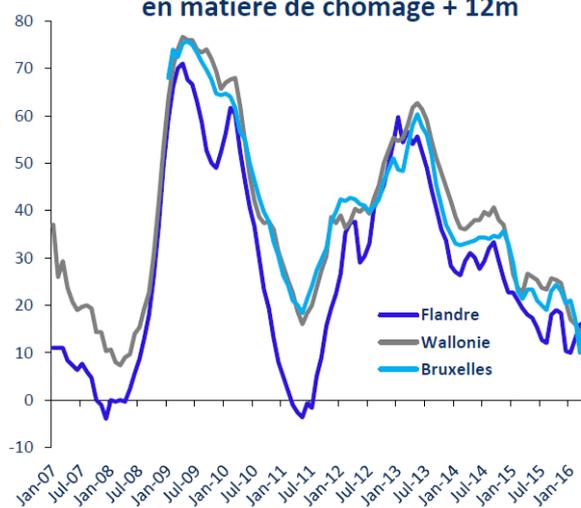
Le nombre croissant d'exclusions du droit aux allocations de chômage a notamment engendré une hausse du nombre de personnes devant demander une allocation d'assistance. En 2015, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté de respectivement 9,9% (Flandre), 17,3% (Wallonie) et 9,2% (Bruxelles). En Wallonie et surtout à Bruxelles, la hausse structurelle, qui s'était déjà amorcée en 2002, s'en est trouvée accentuée (graphique 9). Un Bruxellois entre 18 et 64 ans sur vingt perçoit déjà un revenu d'intégration, contre presque trois sur cent en Wallonie et un sur cent en Flandre. Conjointement avec la dégressivité renforcée des montants des allocations de chômage, la plus grande dépendance à l'assistance a entraîné une plus grande diminution de la position de revenus du Bruxellois moyen par rapport à celle du Flamand et du Wallon. Depuis 2014, le revenu disponible moyen par habitant est même retombé en deçà de celui de la Wallonie (graphique 10).

Graphique 11 – Activité intérimaire
(heures prestées, variation annuelle en %)



Source: Federgon

Graphique 12 – Prédiction des consommateurs en matière de chômage + 12m



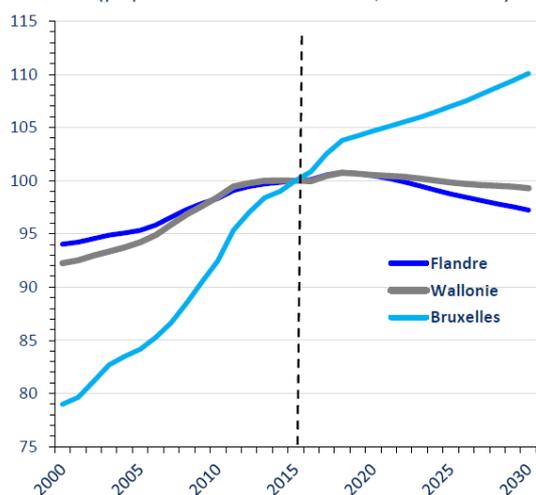
Source: BNB

Les indicateurs du marché du travail récents révèlent que l'élan positif à Bruxelles montre des signes d'essoufflement ces derniers temps. Par suite des attentats du 22 mars, le nombre d'heures de travail intérimaire prestées a baissé sensiblement (graphique 11). Peut-être les jeunes ont-ils été particulièrement touchés compte tenu de leur forte représentation dans le secteur du travail intérimaire. Les attentats ont en outre davantage réveillé la crainte du chômage chez les Bruxellois (graphique 12). Dans l'ensemble, ces indicateurs conservent un niveau assez favorable. Le fait que l'impact économique négatif des attentats puisse être temporaire nous donne à penser que le redémarrage du marché du travail pourrait se poursuivre dans les trimestres à venir.

Perspectives de croissance régionales 2016-2020

À présent que la Flandre réalise à nouveau ces dernières années des performances de croissance en moyenne supérieures, la question est de savoir si cette tendance va se poursuivre en 2016 et dans les années suivantes. À court terme, des facteurs conjoncturels jouent en faveur de la région. De par sa plus grande ouverture, la Flandre profite généralement plus que les autres régions d'un redressement européen. Étant donné que la reprise européenne sera plutôt limitée en 2016, ce bonus de croissance cyclique de la Flandre restera toutefois minime. Concrètement, la croissance que nous estimons à 1,4% en 2016 pour la Belgique dans son ensemble se traduit par une croissance de 1,5% en Flandre et de 1,4% en Wallonie. Pour Bruxelles, les attentats du 22 mars abaissent la croissance escomptée à 1,2%. Étant donné que les conséquences se sont surtout concentrées en mars et en avril et qu'elles devraient largement s'estomper par la suite, l'impact sur la croissance pour l'ensemble de l'année reste limité. Les secteurs les plus touchés - l'horeca, le commerce de détail et le secteur des loisirs - représentent en outre seulement un peu plus de 3% de la valeur ajoutée totale réalisée sur le territoire bruxellois.

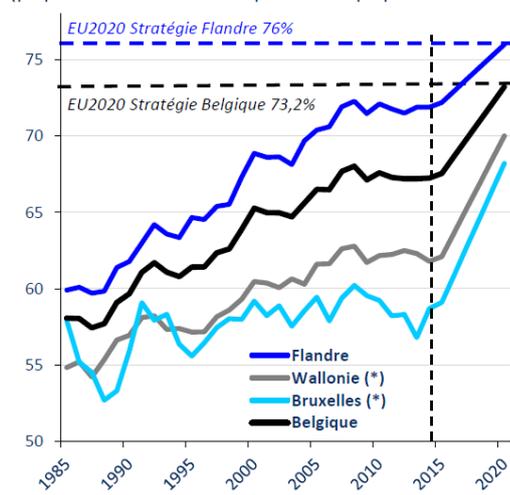
Graphique 13 – Population d'âge actif
(population de 20 à 64 ans, 2015 = 100)



Source: Bureau fédéral du Plan; Eurostat

Graphique 14 – Taux d'emploi

(population active occupée en % population de 20 à 64 ans)



(*) Wallonie et Bruxelles n'ont pas un objectif EU2020 propre. L'hypothèse d'un taux d'emploi de 70% (Wallonie) et 68,2% (Bruxelles) est cohérente avec les objectifs EU2020 pour la Flandre (76%) et la Belgique (73,2%)

À un peu plus long terme, l'évolution démographique régionale joue un rôle, qui déterminera l'offre de travail potentielle régionale, ainsi que les succès que la politique engrangera en termes d'augmentation de la participation au travail et de croissance de la productivité. Selon la dernière estimation du Bureau fédéral du Plan, la population d'âge actif va se contracter dans les quinze prochaines années de respectivement 2,8% et 0,7% en Flandre et en Wallonie. À Bruxelles, elle va encore augmenter de 10,1% (graphique 13). L'impact démographique sur le potentiel de travail exerce donc une pression baissière sur le potentiel de croissance de l'emploi en Flandre et en Wallonie. Celui-ci pourrait toutefois être (partiellement) compensé par une nouvelle augmentation du taux d'emploi (soit la population active occupée en % de la population d'âge actif). Bruxelles voit, il est vrai, son potentiel de travail augmenter dans les années à venir, mais va cependant également devoir augmenter son taux d'emploi encore beaucoup trop faible.

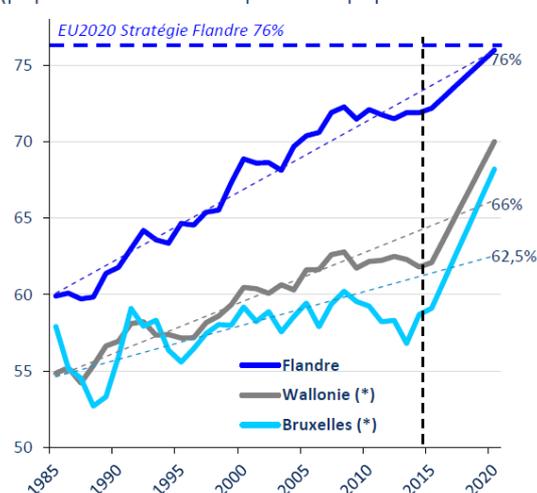
Dans le cadre de la Stratégie européenne EU2020, la Belgique souhaite mettre au travail 73,2% des 20 à 64 ans d'ici 2020. La Flandre a avancé un objectif de 76%. Les deux autres régions se sont abstenues, mais pour contribuer à l'objectif national, elles devraient augmenter leur taux d'emploi de respectivement 62% et 59% aujourd'hui à environ 70% et 68% en 2020 (graphique 14). Dans le contexte de la démographie prévue par le Bureau du Plan, cela nécessite une augmentation du nombre de Wallons et Bruxellois actifs occupés de respectivement environ 35 000 et 18 000 par an, soit une croissance annuelle de pas moins de 2,5% (Wallonie) et de 3,9% (Bruxelles). L'objectif serait en tout cas très ambitieux car entre 2000 et 2015, le nombre de Wallons et de Bruxellois actifs n'a en moyenne augmenté que de respectivement 0,7% et 1,6% par an (tableau 1).

Tableaux 1 - Scénarios en matière de taux d'emploi et nombre d'actifs

	Scénario EU2020 2016-20	Scénario KBC (*) 2016-20
Flandre		
Taux d'emploi 20-64 (fin période)	76.0	76.0
Variation nombre d'actifs par an (en '000)	31.6	31.6
Variation nombre d'actifs par an (en %)	1.1	1.1
Wallonie		
Taux d'emploi 20-64 (fin période)	70.0	66.0
Variation nombre d'actifs par an (en '000)	35.0	18.0
Variation nombre d'actifs par an (en %)	2.5	1.3
Bruxelles		
Taux d'emploi 20-64 (fin période)	68.2	62.5
Variation nombre d'actifs par an (en '000)	17.9	9.2
Variation nombre d'actifs par an (en %)	3.9	2.1

(*) Dans l'hypothèse où les taux d'emploi régionaux se développent selon la droite tendancielle, soit 76% en Flandre, 66% en Wallonie et en 62,5% à Bruxelles en 2020

Graphique 15 – Taux d'emploi
(population active occupée en % population de 20 à 64 ans)

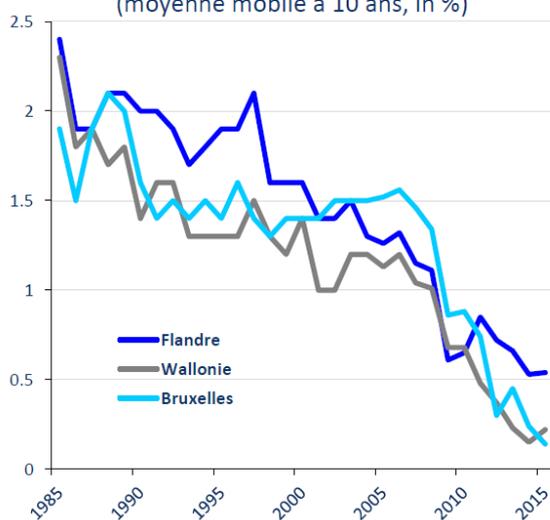


Un objectif plus réaliste mais tout aussi ambitieux consisterait à faire en sorte que la tendance des dernières décennies soit poursuivie. Cela hisserait le taux d'emploi wallon et bruxellois à respectivement 66% et 62,5% en 2020 et impliquerait une croissance annuelle du nombre de Wallons et de Bruxellois actifs de 1,3% et 2,1% (tableau 1 et graphique 15). Pour Bruxelles, une part importante de la création d'emplois que cela nécessite devra être réalisée en dehors de la région de Bruxelles-Capitale. La croissance de l'emploi régional dans Bruxelles même n'a atteint en 2000-2015 que 0,5% par an, soit moins de 3 000 emplois. Pour la Flandre, réaliser l'objectif EU2020 semble réalisable. Cela

nécessiterait cependant que le nombre d'actifs y augmente annuellement de 1,1% jusqu'en 2020, ce qui est plus que la croissance moyenne de 0,7% réalisée en 2000-2015. À titre de comparaison, dans ses dernières prévisions de croissance régionales à moyen terme, le Bureau du Plan table sur une croissance de l'emploi annuelle de 0,8% en Flandre et de 0,6% en Wallonie et à Bruxelles. Nous estimons la croissance de l'emploi dans les trois régions à moyen terme à en moyenne 1,1% par an en Flandre et 1.3% en Wallonie et à Bruxelles.

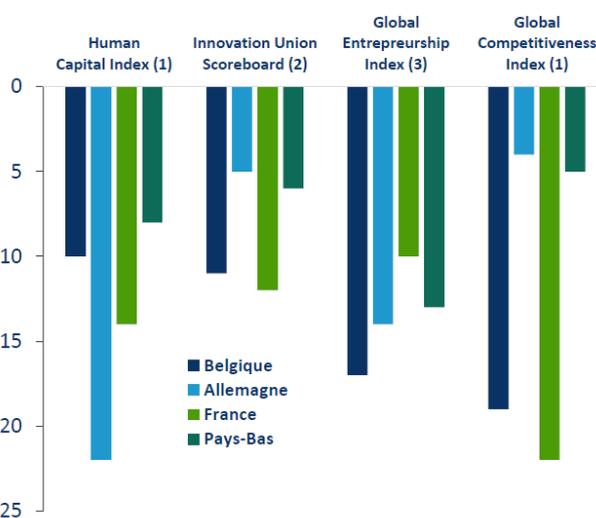
Outre l'emploi, la croissance de la productivité est un moteur de l'essor économique. Ces dernières décennies, la croissance de la productivité du travail a diminué tendanciellement dans toutes les régions (graphique 16). Cela s'explique notamment par le fait que de nouveaux emplois ont surtout été créés dans les secteurs des services, où le niveau de productivité est en moyenne plus faible que dans l'industrie. Le Bureau du Plan suppose dans ses prévisions à moyen terme une croissance de la productivité de 0,9% par an en Flandre et en Wallonie et de 0,8% à Bruxelles. Cette hypothèse nous paraît optimiste. Dans les prochaines années également, le relèvement de l'activité concernera surtout les emplois de services de sorte que la croissance de la productivité pourrait rester faible. L'activité croissante nécessite en outre l'intégration d'un plus grand nombre de personnes peu qualifiées et de travailleurs plus âgés dans le processus de production, ce qui s'accompagne sans doute également d'une pression baissière sur la croissance moyenne de la productivité.

Graphique 16 – Croissance réelle de la productivité du travail
(moyenne mobile à 10 ans, in %)



Source: BNB (ICN)

Graphique 17 – Leviers de la croissance de la productivité (place dans la classement, 2015)



Source: (1) World Economic Forum; (2) European Commission; (3) Global Entrepreneurship and Development Institute

Celle-ci devra alors être compensée par des gains de productivité basés sur l'innovation et une plus grande efficacité. Cela suppose que les régions corrigent leurs faiblesses respectives. Bien que chaque région connaisse des problèmes spécifiques pesant sur la productivité (par ex. la congestion du trafic en Flandre et à Bruxelles ; la faible productivité dans les services et la moins bonne qualité de l'enseignement en Wallonie), elles font globalement moins bien que les pays voisins en ce qui concerne d'importants leviers de la croissance de la productivité. Une amélioration relative est encore possible, surtout en termes d'innovation, d'entrepreneuriat et de compétitivité (graphique 17). Globalement, nous estimons plus prudemment la croissance de la productivité dans les trois régions à moyen terme

à en moyenne 0,4% par an en Flandre et 0,3% en Wallonie et à Bruxelles. Si la Wallonie et Bruxelles parviennent à combiner cela avec une croissance un peu plus vigoureuse de l'emploi, cela signifie que le rythme d'expansion potentiel de la production régionale dans les trois régions atteindra à moyen terme un niveau presque équivalent dans les trois régions (tableau 2). Si la Wallonie et Bruxelles profitent au maximum des réformes du marché du travail en cours, nécessaires à l'accroissement structurel du taux d'emploi, leur rythme de croissance potentiel pourrait même dépasser légèrement celui de la Flandre.

Tableau 2 - Prévisions KBC croissance réelle produit régional brut (en %)

	2015	2016	2009-2015 (*)	Croissance potentielle 2016-2020 (*)		
				Croissance de l'emploi	Croissance de la productivité	
Flandre	1.5	1.5	0.9	1.5	1.1	0.4
Wallonie	1.3	1.4	0.5	1.6	1.3	0.3
Bruxelles	1.3	1.2	0.3	1.6	1.3	0.3
Belgique	1.4	1.4	0.7	1.5	1.2	0.3

(*) Par an, moyennes périodiques



Johan Van Gompel

johan.vangompel@kbc.be